

Temps de travail : Les Enseignants-chercheurs associés à mi-temps doivent exercer une activité professionnelle principale, en dehors de leur future activité d'enseignement.

⇒ **L'exercice de cette activité est-il compatible (notamment en termes de temps de travail) avec l'exercice d'une activité d'enseignant-chercheur associé ?**

Comment allez-vous vous organiser ?

Activité Pédagogique : Les enseignants-chercheurs associés viennent enrichir les équipes pédagogiques de l'IUT par leur expérience professionnelle et l'approche spécifique que celle-ci apporte à leur enseignement.

⇒ **Précisez en quoi votre expérience professionnelle correspond aux enseignements qui vous seront confiés (cf profil de poste à pourvoir) et en quoi celle-ci viendra enrichir votre enseignement :**

Hors enseignement : Les enseignants-chercheurs associés sont redevables de l'équivalent d'un demi-service de recherche. En l'absence d'activité de recherche clairement identifiée, ils doivent participer aux tâches administratives du département auquel ils sont affectés : ex, opérations de communication, d'information à destination des lycéens ou des professionnels, organisation et suivi de stage, accompagnement des étudiants dans le cadre du Projet professionnel personnel, médiations dans les relations avec les milieux professionnels ou institutionnels ...

⇒ Préciser en quoi votre expérience professionnelle pourra être mise à profit en dehors des missions d'enseignements qui seront les vôtres (cf profil du poste à pourvoir).

Fait à
Le

Signature